

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ (CLAIR)
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 493/ 93

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
 VINGT JUILLET MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DÉLIT COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE CAS
 Renseignement administratif

OBJET DE LA PROCÉDURE

Enquête effectuée suite à une apparition d'un phénomène lumineux dans la nuit du 20 au 21 juillet 1993.

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	PROCES VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF (Synthèse)
2	Audition de M. B [] A [] -Témoïn-
3	Audition de M. R [] J [] -Témoïn-
4	Audition de Madame B [] B [] -Témoïn-
5	Audition de M.D [] G [] -Témoïn-
6	Audition de M.F [] A [] -Témoïn-
7	Audition de Mademoiselle Z [] M [] -Témoïn-
8	Audition de M.C [] J []
9	Audition de M. D [] J []

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	M. le Préfet de [] à.....
	<input type="checkbox"/>	M. le Procureur de la République à []
	<input checked="" type="checkbox"/>	Général commandant la Région Aérienne à []
	<input checked="" type="checkbox"/>	Ministre de la Défense, Direction de la gendarmerie Bureau Défense-Opérations à []
	<input type="checkbox"/>	AUX ARCHIVES <input type="checkbox"/> VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE []

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :
BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 01626 - PV 00493/93

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	1

Nous soussigné : gendarme A D , adjoint au commandant de la brigade, en résidence à
 Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.
 Rapportons les opérations suivantes :
 assisté de l'Elève gendarme F A , en résidence à

S A I S I N E

Le 22 juillet 1993, à 14 heures, se présente à notre unité M. B A pour nous déclarer qu'il a vu un phénomène lumineux dans la nuit du 20 au 21 juillet 1993.

Il désire que soit effectué une enquête afin de comprendre ce qu'il a vu.

I N F O R M A T I O N D E S A U T O R I T E S

Par message n° 682/93 nous rendons compte à notre commandant de compagnie afin que les différentes autorités soient informées par lui.

R E C O N S T I T U T I O N H I S T O R I Q U E

Le 21 juillet 93, à 0 heure 10, B nous déclare qu'un objet lumineux l'a frôlé alors qu'il circulait en voiture, qu'il s'est positionné devant lui et qu'ensuite il s'est arrêté devant chez lui pendant une demi-heure. Son épouse a été réveillée pour voir ces lumières. Elle a également témoigné.

De plus, nous apprenons qu'à cette même date et environ à la même heure les gendarmes de la brigade de sont intervenus à pour le même phénomène. Nous^{mes} sommes rendus chez les témoins qui ont raconté leur version des faits.

En fait il s'agissait de plusieurs lumières rondes dans le ciel qui tournaient sur elles-mêmes et qui balayaient l'horizon.

L'ensemble des témoins pensaient surtout à un objet volant non identifié.
(c.f. pièces n° 2 à 7)

Poursuivant notre enquête, nous apprenons qu'un projecteur d'un type particulier a fait l'objet d'essais ce même soir, aux heures indiquées par les témoins, sur le parking du dancing le

Nous prenons contact avec le responsable de cet établissement qui nous répond par l'affirmative. Il est entendu et nous demande de nous procurer la documentation aux établissements qui vend ce type d'appareil.
(c.f. pièce n° 8)

M. D J , entendu, nous déclare que son projecteur est bien celui qui envoie de telles lumières dans le ciel. Il précise qu'à , une enquête similaire avait été déclenchée pour les mêmes phénomènes. Cet engin envoie un groupe de 30 faisceaux de lumières dans le ciel. Les lumières rondes tournent sur elles-mêmes et en plus l'appareil balaye l'horizon.

(c.f. pièce n° 9)

L'enquêteur

MINISTERE DE LA DEFENSE

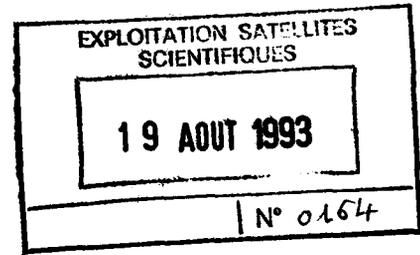
ARMEE DE L'AIR

N° 699 /DEF/EMAA/BPRE/ESP

, le 11 août 1993

CNES / SEPRA

A l'attention de M. V



BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Procès-verbal n° 493 / 93 du 20.07.93 Gendarmerie Nationale	1	" POUR INFORMATION " ----- Le Chef du Bureau des Programmes pour la Recherche et l'Espace de l'E.M.A.A. Po. Le Sous-Chef de Bureau
TOTAL.....	1	

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. 01626 - PV 00493/93

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE

01

N° FEUILLET

2

Les caractéristiques de ce projecteur de marque GRIVEN type Sky Rose sont fournies dans la fiche jointe. (Annexe 1 et 2)

C L O T U R E

L'origine du phénomène étant ce projecteur, nous en avons avisé les différents témoins.

Par message rectificatif n° 684 du 23 juillet 1993, les différentes autorités ont été informées du résultat de notre enquête.

A _____, le vingt cinq juillet mil neuf cent quatre vingt treize, à 18 heures. ---

Les enquêteurs

Compagnie : _____

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité : _____

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION DE TEMOIN

C.U. 01626 - PV 00493/93

N° PIÈCE

N° FEUILLE

02

1

Nous soussigné : gendarme AI D , APJ, adjoint au commandant de la brigade, en résidence à _____

Vu les articles: 20, 24-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à _____, au bureau de notre unité, entendons:

BI A , 39 ans,

né le _____ FRANCE,

demeurant _____

fils de _____

marié, Agent _____, nationalité française,

qui déclare le vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt treize à quatorze heures et dix sept minutes:"-----

"" Mardi soir, vers 0 heures 10, alors que je rentrais de mon travail en véhicule, seul, j'ai vu quelque chose dans le ciel de très spécial.-----

"" J'ai commencé à voir cet objet route de _____ aux abords de la propriété de chez _____. Il m'a frôlé la voiture côté gauche. Je n'ai rien entendu, je l'ai simplement vu. Ensuite il s'est positionné devant moi en naviguant de gauche à droite. Je n'apercevais qu'une partie à ce moment là.-----

"" En rentrant dans le bourg _____ je n'ai plus rien vu. J'ai stationné mon véhicule chez moi dehors et j'ai allumé la lumière extérieure. A ce moment précis, j'ai revu cet objet devant moi, à une hauteur d'environ 10 à 15 mètres. Il s'est positionné à cet endroit et n'a pas bougé. Il est resté à cet endroit jusqu'à environ 0 heure 45.-----

"" J'ai donc eu le temps de le regarder et en plus j'ai appelé mon épouse. Elle est venue voir également. Elle a eu peur.-----

"" Je pense que c'est un objet attiré par la lumière.-----

"" Il n'y avait pas de vent et pas d'odeur. L'appareil n'émettait aucun faisceau lumineux. Seuls des carrés de couleur vert jaune fluo apparaissaient. Ils étaient très nombreux et étaient disposés circulairement autour d'un disque de couleur rouge mauve. Ils partaient en fuyant du centre. Les plus grands devaient avoir un côté de 50 cm et les plus petits 20 à 30 cm.

Cet objet n'avait pas d'épaisseur et on ne pouvait rien voir à l'intérieur. Seuls ces genres de hublots étaient visibles. Je n'ai vu aucune personne aux alentours ou quoi que ce soit d'étrange. Il ne faisait pas de bruit. Tout l'ensemble vibrait et semblait passer à travers tout sans toucher d'obstacle. Pour partir il s'inclinait doucement. Les déplacements étaient souples.-----

Le diamètre de cet objet était très grand, au moins 50 mètres.-----

Les carrés se voyaient aussi bien dessus que dessous. Les carrés se trouvaient sur toute la surface et bien disposés.-----

"" Je précise qu'il n'y a absolument aucune trace laissée par l'appareil.

"" Ce qui était également étonnant c'est que le ciel était très sombre au dessus de cet objet. Le reste du ciel était normal. Il ne pleuvait pas et il ne faisait pas orage.-----

"" Je peux vous dire qu'un copain qui habite à _____ a vu quelque chose d'étrange qui ressemblait à ma description à l'heure où je l'ai vu. C'est M.

R J

"" Je trouve trop étrange ce phénomène pour le garder pour moi. Je veux renseigner les services spécialisés dans les OVNI.-----

La personne entendue _____

L'A.P.J.

Compagnie : _____

Unité :
BT

C.U. 01626 - PV 00493/93

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLE
02	2

"" Quand l'objet est parti il a pris la direction de _____ . Sa vitesse ne pouvait pas être évaluée car il apparaissait comme ça et pouvait disparaître aussi vite. -----

"" Il faisait assez frais. Il gardait toujours la même forme. -----

"" Je n'ai avisé personne avant aujourd'hui car j'avais peur qu'on ne me croit pas. -----

A _____ , le vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt treize, à 14 heures 45. -----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'A.P.J.

1

UNITÉ

BT

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

PV N°493 /93

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour 22 juillet 1993, à 16 heures 30, sur les lieux de son travail, à

nous soussigné(s)

D. A. , Gendarme, A.P.J., A F. , élève gendarme, de la
compagnie de , en résidence à du code de procédure pénale,
20 - 21-1 et 75

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

R , J

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M, né

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Lieu-dit

, ouvrier

"""" Mardi 20 juillet 1993, je suis sorti de mon travail à minuit.
Arrivé à mon domicile, j'ai vu dans le ciel, peut-être à environ
200 mètres du sol des lumières qui pouvaient correspondre à des
carrés blancs qui se suivaient. - - - - -

"""" Je n'ai vu qu'une ligne de carrés qui partait vers le nord.
Ces carrés étaient au moins au nombre d'une douzaine. - - - - -

"""" J'évalue la distance entre cet objet et moi à un kilomètre.
Je n'ai pu le voir que pendant une ou deux secondes car j'ai été caché
par mon garage. - - - - -

"""" C'est tout ce que je peux vous dire. - - - - -
Le vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt treize à 16h45.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclara-
tion ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter
ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE DU ESCADRON

1
 UNITE
 BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 493/93

PROCÉDURE

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEOCIN

N° PIÈCE
 05

N° FEUILLET
 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
 ce jour 22 Juillet 1993, à 17 heures 50, au domicile de la personne

nous soussigné(s) D. A , gendarme, A.P.J., A. F , élève gendarme, de la
 compagnie de , en résidence à
 vu les articles 20 - 21-1 et 75 du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 D G

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 né le

FILIACTION ← DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS → SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
 demeurant , retraité, qui déclare : - - -

"""""""" Mardi soir, j'ai été réveillé par M.F. qui m'a
 téléphoné pour voir ce qui se passait à l'extérieur dans le ciel.
 J'ai regardé ma montre, il était minuit précises. - - - - -
 J'ai vu, en me portant à l'extérieur, plein Ouest, un objet dans
 le ciel qui pouvait être à environ 25 à 30 mètres de la terre et
 à une cinquantaine de mètres de moi. J'ai bien vu que cet objet
 comportait des genres de hublot de forme circulaire. Il pouvait y
 en avoir une quinzaine. Leur pourtour était de couleur bleu pâle
 et l'intérieur blanc. La lumière était opaque. Elle ne dégageait
 aucun faisceau à l'extérieur. Je vous fait un dessin expliquant
 la forme de ce que j'ai vu. C'était très grand. La longueur pouvait
 être d'environ 20 mètres et la largeur un quinzaine de mètres. -
 Les cercles étaient disposés en demi-croissant. Cet objet volait
 inclinait. Je ne pouvais pas voir l'épaisseur. Il décrivait des
 tours sur lui même, tantôt à l'inverse des aiguilles d'une montre
 quand il se dirigeait vers l'Ouest, tantôt dans le même sens des
 aiguilles d'une montre quand il revenait dans l'autre sens. - - -
 Cet objet ne faisait aucun bruit. J'ai chronométré le temps que
 cet objet mettait pour accomplir son périple entre le Sud et
 l'Ouest. Le temps était de 5 secondes. - - - - -
 Ce manège a duré assez longtemps. Moi je ne l'ai plus vu à 01h30, montre
 en mains. - - - - -
 """""" Il n'y avait pas de vent et le ciel était couvert. - - - - -
 """""" L'engin ne dégageait aucune odeur. - - - - -
 """""" Le 22 juillet 1993, à 18 heures 10. - - - - -
 """""" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
 et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
 La personne entendue l'A.P.J.

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour 22 juillet 1993, à 16 heures 55, sur les lieux de son domicile à

nous soussigné(s) D A , gendarme, A.P.J., A F , élève gendarme, de la
compagnie , en résidence à la brigade de
vu les articles 20 - 21-1 et 75 du code de procédure péna

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

F A

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGÈRE)

né le

FILIACTION

← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant , retraité, qui déclare :

"""" Mardi soir 20 juillet 1993, vers 23h45, je suis sorti pour les chiens. A ce moment j'ai vu dans le ciel une forme que je ne puis déterminer avec précision. L'objet, par lui même, n'était pas haut dans le ciel. J'ai vu des carrés disposés un peu n'importe comment. Je ne puis vous donner la couleur car je suis daltonien.

"""" Je ne puis vous dire si cet objet était de forme circulaire ou autre. Il ne faisait aucun bruit, ne dégageait aucune odeur. Il n'y avait aucun faisceau lumineux. Le ciel était noir car il était couvert normalement. Il n'y avait pas de clair de lune. ---

"""" L'objet se déplaçait latéralement vers le Sud. Il décrivait des mouvements sur lui même de faible amplitude. Il faisait comme un mouvement d'essuies glaces. - - - - -

"""" Il semblait quand même très grand cet objet. - - - - -

"""" Ce n'était pas un engin qu'on a l'habitude de rencontrer. - -
"""" J'ai pris des photos avec un appareil POLAROID. On peut remarquer des reflets bleus sans plus. Je vous donne ces deux photos. - - -

"""" Il est resté environ une heure. La gendarmerie a été appelée mais à l'arrivée de la patrouille il n'y avait plus rien. - - - - -

"""" Je ne comprends pas ce phénomène. -----

"""" Le 22 juillet 1993, à 17 heures 40. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

l'A.P.J.

UNITÉ

BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

PV N° 493/93

N° PIÈCE 07

N° FEUILLET 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
 ce jour VINGT DEUX juillet mil neuf cent quatre vingt treize à dix huit
 heure et quarante cinq minutes
 nous soussigné(s) D , A , gendarme, APJ et A , F , élève gendarme de la
 compagnie de , en résidence à la brigade de
 vu les articles 20, 21-1 et 75 du code de procédure pén

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

Z , M

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGÈRE)

F, née

FILIATION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant au lieu-dit , serveuse
qui déclare :

"" Mardi 20 juillet 1993 vers minuit et demi, je me trouvais à
 chez mes beau-parents. J'ai remarqué dans le ciel à une
 trentaine de mètres de hauteurs un objet semblant être circulaire
 et comportant une vingtaine de lumières rondes. - - - - -
 "" Les lumières n'étaient pas disposées en ordre. L'objet tournait
 lentement sur lui-même et se déplaçait de gauche à droite. - - - - -
 "" Ce phénomène a duré plus d'une demi-heure. Quand l'objet
 s'éloignait, la lumière disparaissait progressivement. - - - - -
 "" L'appareil se déplaçait rapidement sans faire de bruit. Il n'y
 avait pas d'odeur. Je n'ai pas pu voir l'épaisseur de l'objet car
 il était incliné. - - - - -
 "" Je n'ai pas vu que cet objet soit parti dans une direction de n
 J'ai remarqué que les lumières s'estompaient progressivement et à
 disparaissaient totalement. - - - - -
 "" Je précise que comme je possédais un appareil photo de poche,
 j'ai pris quatre ou cinq photos. Je vous confie la pellicule en
 espérant que mes photos personnelles me soient restituées. - - - - -
 "" Je n'ai rien à ajouter. - - - - -
 Le vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt treize à dix neuf
 heure dix minutes. - - - - -
 Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la
 déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y
 ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J.

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. 01626 - PV 00493/93

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE
08 - N° FEUILLET
1

Nous soussigné : gendarme A D , adjoint au commandant de la brigade, en
résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

C J , 36 ans,
né le FRANCE,
demeurant ,

fils de
marié, Commerçant, nationalité française,

qui déclare le vingt trois juillet mil neuf cent quatre vingt treize
à quinze heures et trente minutes:-----

"-----Mardi 20 juillet 93, les établissements Equipements sont venus
présenter un appareil avec plusieurs faisceaux concentrés. Ce matériel a été mis
en fonction de 0 heure à 0 heures 45 environ. Il est conçu de telle sorte qu'on
puisse le voir d'assez loin. Les lumières qu'il émet tournent et sont rondes.

"-----M. D pourra vous donner les renseignements nécessaires. Je n'ai pas
encore acheté cet appareil.-----

A , le vingt trois juillet mil neuf cent quatre vingt
treize, à 15 heures 40.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur
a signé au carnet de déclarations

non enregistré

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. 01626 - PV 00493/93

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET
09 1

Nous soussigné : gendarme A D , adjoint au commandant de la brigade, en
résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

D J , 42 ans,
né le FRANCE,
demeurant (

fils de
marié, Sonorisateur, nationalité française,

qui déclare le vingt trois juillet mil neuf cent quatre vingt treize
à dix sept heures et cinq minutes:"

"""" Nous avons bien fait fonctionner un appareil mardi 20 juillet 93, dans la
nuit, de 0 heure à 0 heure 45, sur le parking du dancing

"""" Il s'agit d'un appareil qui envoie une lumière puissante dans le ciel. Je
vous fournis les caractéristiques de cet engin en vous produisant la fiche
technique.

"""" Ce genre d'appareil est parfaitement homologué. On le trouve dans de
nombreuses boîtes de nuit ou autres.

"""" Donc il ne s'agit pas d'un OVNI mais d'un phénomène lumineux provoqué par
notre appareil.

"""" C'est tout ce que je peux vous dire. -----
, le vingt trois juillet mil neuf cent quatre vingt treize, à 17h15.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur
a signé au carnet de déclarations

non enregs bo

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :
BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 01626 - PV 00493/93

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	1

Nous soussigné : gendarme A D , adjoint au commandant de la brigade, en résidence à :

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

assisté de l'Elève gendarme F A , en résidence à

S A I S I N E

Le 22 juillet 1993, à 14 heures, se présente à notre unité M. B A pour nous déclarer qu'il a vu un phénomène lumineux dans la nuit du 20 au 21 juillet 1993.

Il désire que soit effectué une enquête afin de comprendre ce qu'il a vu.

I N F O R M A T I O N D E S A U T O R I T E S

Par message n° 682/93 nous rendons compte à notre commandant de compagnie afin que les différentes autorités soient informées par lui.

R E C O N S T I T U T I O N H I S T O R I Q U E

Le 21 juillet 93, à 0 heure 10, B nous déclare qu'un objet lumineux l'a frôlé alors qu'il circulait en voiture, qu'il s'est positionné devant lui et qu'ensuite il s'est arrêté devant chez lui pendant une demi-heure. Son épouse a été réveillée pour voir ces lumières. Elle a également témoigné.

De plus, nous apprenons qu'à cette même date et environ à la même heure les gendarmes de la brigade de sont intervenus à pour le même phénomène. Nous sommes rendus chez les témoins qui ont raconté leur version des faits.

En fait il s'agissait de plusieurs lumières rondes dans le ciel qui tournaient sur elles-mêmes et qui balayaient l'horizon.

L'ensemble des témoins pensaient surtout à un objet volant non identifié.
(c.f. pièces n° 2 à 7)

Poursuivant notre enquête, nous apprenons qu'un projecteur d'un type particulier a fait l'objet d'essais ce même soir, aux heures indiquées par les témoins, sur le parking du dancing

Nous prenons contact avec le responsable de cet établissement qui nous répond par l'affirmative. Il est entendu et nous demande de nous procurer la documentation aux établissements à qui vend ce type d'appareil.
(c.f. pièce n° 8)

M. D J , entendu, nous déclare que son projecteur est bien celui qui envoie de telles lumières dans le ciel. Il précise qu'à , une enquête similaire avait été déclenchée pour les mêmes phénomènes. Cet engin envoie un groupe de 30 faisceaux de lumières dans le ciel. Les lumières rondes tournent sur elles-mêmes et en plus l'appareil balaye l'horizon.
(c.f. pièce n° 9)

L'enquêteur

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. 01626 - PV 00493/93

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	2

Les caractéristiques de ce projecteur de marque GRIVEN type Sky Rose sont fournies dans la fiche jointe. (Annexe 1 et 2)

C L O T U R E

L'origine du phénomène étant ce projecteur, nous en avons avisé les différents témoins.

Par message rectificatif n° 684 du 23 juillet 1993, les différentes autorités ont été informées du résultat de notre enquête.

A _____, le vingt cinq juillet mil neuf cent quatre vingt treize, à 18 heures. ---

Les enquêteurs

Compagnie : _____

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité : _____

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION DE TEMOIN

C.U. 01626 - PV 00493/93

N° PIÈCE

N° FEUILLET

02

1

Nous soussigné : gendarme A _____ D _____, APJ, adjoint au commandant de la brigade, en résidence à _____

Vu les articles: 20, 21-1, et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à _____, au bureau de notre unité, entendons:

B _____ A _____, 39 ans,
né le _____,
demeurant _____

fils de _____
marié, Agent _____, nationalité française,

qui déclare le vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt treize à quatorze heures et dix sept minutes:"

"" Mardi soir, vers 0 heures 10, alors que je rentrais de mon travail en véhicule, seul, j'ai vu quelque chose dans le ciel de très spécial.

"" J'ai commencé à voir cet objet route de _____ aux abords de la propriété de chez F _____. Il m'a frôlé la voiture côté gauche. Je n'ai rien entendu, je l'ai simplement vu. Ensuite il s'est positionné devant moi en naviguant de gauche à droite. Je n'apercevais qu'une partie à ce moment là.

"" En rentrant dans le bourg de _____ je n'ai plus rien vu. J'ai stationné mon véhicule chez moi dehors et j'ai allumé la lumière extérieure. A ce moment précis, j'ai revu cet objet devant moi, à une hauteur d'environ 10 à 15 mètres. Il s'est positionné à cet endroit et n'a pas bougé. Il est resté à cet endroit jusqu'à environ 0 heure 45.

"" J'ai donc eu le temps de le regarder et en plus j'ai appelé mon épouse. Elle est venue voir également. Elle a eu peur.

"" Je pense que c'est un objet attiré par la lumière.

"" Il n'y avait pas de vent et pas d'odeur. L'appareil n'émettait aucun faisceau lumineux. Seuls des carrés de couleur vert jaune fluo apparaissaient. Ils étaient très nombreux et étaient disposés circulairement autour d'un disque de couleur rouge mauve. Ils partaient en fuyant du centre. Les plus grands devaient avoir un côté de 50 cm et les plus petits 20 à 30 cm.

Cet objet n'avait pas d'épaisseur et on ne pouvait rien voir à l'intérieur. Seuls ces genres de hublots étaient visibles. Je n'ai vu aucune personne aux alentours ou quoi que ce soit d'étrange. Il ne faisait pas de bruit. Tout l'ensemble vibrait et semblait passer à travers tout sans toucher d'obstacle. Pour partir il s'inclinait doucement. Les déplacements étaient souples.

Le diamètre _____ de cet objet était très grand, au moins 50 mètres.

Les carrés se voyaient aussi bien dessus que dessous. Les carrés se trouvaient sur toute la surface et bien disposés.

"" Je précise qu'il n'y a absolument aucune trace laissée par l'appareil.

"" Ce qui était également étonnant c'est que le ciel était très sombre au dessus de cet objet. Le reste du ciel était normal. Il ne pleuvait pas et il ne faisait pas orage.

"" Je peux vous dire qu'un copain qui habite à Villeton a vu quelque chose d'étrange qui ressemblait à ma description à l'heure où je l'ai vu. C'est M. _____

R

J

"" Je trouve trop étrange ce phénomène pour le garder pour moi. Je veux renseigner les services spécialisés dans les OVNI.

La personne entendue _____

L'A.P.J.

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. 01626 - PV 00493/93

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

02

2

"" Quand l'objet est parti il a pris la direction de . Sa vitesse ne pouvait pas être évaluée car il apparaissait comme ça et pouvait disparaître aussi vite.

"" Il faisait assez frais. Il gardait toujours la même forme.

"" Je n'ai avisé personne avant aujourd'hui car j'avais peur qu'on ne me croit pas.

A , le vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt treize, à 14 heures 45.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'A.P.J.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

1
UNITE
BT

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)
PV N°493 /93

N° PIÈCE
03

N° FEUILLET
1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour 22 juillet 1993, à 16 heures 30, sur les lieux de son travail, à

nous soussigné(s) D A , Gendarme, A.P.J., A F , élève gendarme, de la
compagnie de , en résidence à du code de procédure pénale,
20 - 21-1 et 75

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
R , J

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
M, né

FILIATION ← DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS → SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Lieu-dit , ouvrier

"""" Mardi 20 juillet 1993, je suis sorti de mon travail à minuit.
Arrivé à mon domicile, j'ai vu dans le ciel, peut-être à environ
200 mètres du sol des lumières qui pouvaient correspondre à des
carrés blancs qui se suivaient. - - - - -
"""" Je n'ai vu qu'une ligne de carrés qui partait vers le nord.
Ces carrés étaient au moins au nombre d'une douzaine.- - - - -
"""" J'évalue la distance entre cet objet et moi à un kilomètre.
Je n'ai pu le voir que pendant une ou deux secondes car j'ai été caché
par mon garage.- - - - -
"""" C'est tout ce que je peux vous dire.- - - - -
Le vingt deux juillet mil neuf cent quatrevingt treize à 16H45.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclara-
tion ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter
ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J.

UNITÉ

BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

PV N° 493/93

PROCÉDURE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

PROCÈS-VERBAL

D'AUDITION DE TMOIN

N° PIÈCE

04

N° FEUILLET

01

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt treize à quatorze heures vingt cinq minutes nous soussigné(s) gendarme A D , APJ, adjoint au commandant de la brigade, en résidence à

Vu les articles 20, 21-1 et 75 du CPP

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

secondé par l'Elève gendarme F A , APJ, en résidence à , Nous trouvant au bureau de la brigade, entendons :

B B , 32 ans. née P
née
demeurant Lieu-dit '
mariée, sans profession, nationalité française,

qui déclare le vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt treize à quatorze heures vingt cinq minutes :"

"***** Le mardi 20 juillet 1993, vers 00 heures 20, j'ai aperçu un engin étrange au dessus du jardin de mon voisin.-----

"***** Il était de forme arrondi, mais je ne peux vous en donner la taille car je ne l'ai vu qu'en parti. Sur cet engin se trouvaient des carrés lumineux de couleur vert fluorescent. Ils étaient espacés. J'en ai vu environ huit. Je ne sais pas combien il y en avait au total car je n'étais pas rassurée. Je n'ai pas regardé l'objet avec insistance.-----

"***** Il se déplaçait à la hauteur des toitures des maisons en faisant des ondulations.-----

"***** Cet engin ressemblait à une soucoupe volante transparente.-----

"***** Le ciel était très noir au dessus de l'appareil mais par contre aux alentours il était beaucoup plus clair. Il n'y avait pas de vent, et il n'y avait pas de bruit.-----

"***** Quand l'engin s'approchait de la maison, je cessais de le regarder et je ne peux vous donner plus de détails.-----

"***** Je n'ai rien à ajouter.-----

A , le vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt treize, à quinze heures Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.-----

La personne entendue

L'A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE OU ESCADRON

1
UNITÉ
BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
493/93

PROCÉDURE
DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TÊMOIN

N° PIÈCE
05

N° FEUILLET
1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
ce jour **22 Juillet 1993**, à **17 heures 50**, au domicile de la personne

nous soussigné(s) **D A**, gendarme, A.P.J., A **F**, élève gendarme, de la
compagnie de , en résidence à
vu les articles **20 - 21-1 et 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
D G

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
né le

FILIATION **← DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →** SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
demeurant, retraité, qui déclare : - - -

"""""""" Mardi soir, j'ai été réveillé par M.F qui m'a téléphoné pour voir ce qui se passait à l'extérieur dans le ciel. J'ai regardé ma montre, il était minuit précises. - - - - -
J'ai vu, en me portant à l'extérieur, plein Ouest, un objet dans le ciel qui pouvait être à environ 25 à 30 mètres de la terre et à une cinquantaine de mètres de moi. J'ai bien vu que cet objet comportait des genres de hublot de forme circulaire. Il pouvait y en avoir une quinzaine. Leur pourtour était de couleur bleu pâle et l'intérieur blanc. La lumière était opaque. Elle ne dégageait aucun faisceau à l'extérieur. Je vous fait un dessin expliquant la forme de ce que j'ai vu. C'était très grand. La longueur pouvait être d'environ 20 mètres et la largeur un quinzaine de mètres. -

Les cercles étaient disposés en demi-croissant. Cet objet volait inclin~~é~~. Je ne pouvais pas voir l'épaisseur. Il décrivait des tours sur lui même, tantôt à l'inverse des aiguilles d'une montre quand il se dirigeait vers l'Ouest, tantôt dans le même sens des aiguilles d'une montre quand il revenait dans l'autre sens. - - -
Cet objet ne faisait aucun bruit. J'ai chronométré le temps que cet objet mettait pour accomplir son périple entre le Sud et l'Ouest. Le temps était de 5 secondes. - - - - - vu
Ce manège a duré assez longtemps. Moi je ne l'ai plus à 0H30, montre en mains. - - - - -

"""""" Il n'y avait pas de vent et le ciel était couvert. - - - - -
"""""" L'engin ne dégageait aucune odeur. - - - - -
"""""" Le 22 juillet 1993, à 18 heures 10. - - - - -
"""""" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
La personne entendue **l'A.P.J.**

PROCÉDURE

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TMOIN

N° PIÈCE 06 N° FEUILLET 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
 ce jour 22 juillet 1993, à 16 heures 55, sur les lieux de son domicile à

nous soussigné(s) D. A. , gendarme, A.P.J., A. F. , élève gendarme, de la
 compagnie , en résidence à la brigade de
 vu les articles 20 - 21-1 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 F A
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 né le
 FILIATION *← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →* SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
 demeurant , retraité, qui déclare :
 " " " " " Mardi soir 20 juillet 1993, vers 23h45, je suis sorti pour les chiens. A ce moment j'ai vu dans le ciel une forme que je ne puis déterminer avec précision. L'objet, par lui même, n'était pas haut dans le ciel. J'ai vu des carrés disposés un peu n'importe comment. Je ne puis vous donner la couleur car je suis daltonien.
 " " " " " Je ne puis vous dire si cet objet était de forme circulaire ou autre. Il ne faisait aucun bruit, ne dégageait aucune odeur. Il n'y avait aucun faisceau lumineux. Le ciel était noir car il était couvert normalement. I, n'y avait pas de clair de lune. ---
 " " " " " L'objet se déplaçait latéralement vers le Sud. Il décrivait des mouvements sur lui même de faible amplitude. Il faisait comme un mouvement d'essuies glaces. - - - - -
 " " " " " Il semblait quand même très grand cet objet. - - - - -
 " " " " " Ce n'était pas un engin qu'on a l'habitude de rencontrer. - -
 " " " " " J'ai pris des photos avec un appareil POLAROID. On peut remarquer des reflets bleus sans plus. Je vous donne ces deux photos. - - -
 " " " " " Il est resté environ une heure. La gendarmerie a été appelée mais à l'arrivée de la patrouille il n'y avait plus rien. - - - - -
 " " " " " Je ne comprends pas ce phénomène. -----
 " " " " " Le 22 juillet 1993, à 17 heures 40. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
 La personne entendue l'A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

BT
PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

PV N° 493/93

PROCÉDURE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TÉMOIN

N° PIÈCE 07
N° FEUILLET 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
ce jour VINGT DEUX juillet mil neuf cent quatre vingt treize à dix huit heures et quarante cinq minutes
nous soussigné(s) D , A , gendarme, APJ et A , F , élève gendarme de la compagnie de , en résidence à la brigade de
vu les articles 20, 21-1 et 75 du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
Z , M
SEXES, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
F, née
FILIACTION *← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →* SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
demeurant au lieu-dit , serveuse
qui déclare :

"" Mardi 20 juillet 1993 vers minuit et demi, je me trouvais à chez mes beau-parents. J'ai remarqué dans le ciel à une trentaine de mètres de hauteurs un objet semblant être circulaire et comportant une vingtaine de lumières rondes. - - - - -
"" Les lumières n'étaient pas disposées en ordre. L'objet tournait lentement sur lui-même et se déplaçait de gauche à droite. - - - - -
"" Ce phénomène a duré plus d'une demi-heure. Quand l'objet s'éloignait, la lumière disparaissait progressivement. - - - - -
"" L'appareil se déplaçait rapidement sans faire de bruit. Il n'y avait pas d'odeur. Je n'ai pas pu voir l'épaisseur de l'objet car il était incliné. - - - - -
"" Je n'ai pas vu que cet objet soit parti dans une direction de nn
J'ai remarqué que les lumières s'estompaient progressivement et à disparaissaient totalement. - - - - -
"" Je précise que comme je possédais un appareil photo de poche, j'ai pris quatre ou cinq photos. Je vous confie la pellicule en espérant que mes photos personnelles me soient restituées. - - - - -
"" Je n'ai rien à ajouter. - - - - -
Le vingt deux juillet mil neuf cent quatre vingt treize à dix neuf heures dix minutes. - - - - -
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue L'A.P.J.

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. 01626 - PV 00493/93

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
08	1

Nous soussigné : gendarme A D , adjoint au commandant de la brigade, en
résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

C. J , 36 ans,
né le FRANCE,
demeurant ,

fils de
marié, Commerçant, nationalité française,

qui déclare le vingt trois juillet mil neuf cent quatre vingt treize
à quinze heures et trente minutes:-----

"-----"Mardi 20 juillet 93, les établissements Equipements sont venus
présenter un appareil avec plusieurs faisceaux concentrés. Ce matériel a été mis
en fonction de 0 heure à 0 heures 45 environ. Il est conçu de telle sorte qu'on
puisse le voir d'assez loin. Les lumières qu'il émet tournent et sont rondes.

"-----"M. D pourra vous donner les renseignements nécessaires. Je n'ai pas
encore acheté cet appareil.-----

A , le vingt trois juillet mil neuf cent quatre vingt
treize, à 15 heures 40.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur

a signé au carnet de déclarations

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. 01626 - PV 00493/93

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
09	1

Nous soussigné : gendarme A D. , adjoint au commandant de la brigade, en
résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

D J , 42 ans,
né le (47) FRANCE,
demeurant :

fils de
marié, Sonorisateur, nationalité française,

qui déclare le vingt trois juillet mil neuf cent quatre vingt treize
à dix sept heures et cinq minutes:-----

"""" Nous avons bien fait fonctionner un appareil mardi 20 juillet 93, dans la
nuit, de 0 heure à 0 heure 45, sur le parking du dancing -----

"""" Il s'agit d'un appareil qui envoie une lumière puissante dans le ciel. Je
vous fournis les caractéristiques de cet engin en vous produisant la fiche
technique. -----

"""" Ce genre d'appareil est parfaitement homologué. On le trouve dans de
nombreuses boîtes de nuit ou autres. -----

"""" Donc il ne s'agit pas d'un OVNI mais d'un phénomène lumineux provoqué par
notre appareil. -----

"""" C'est tout ce que je peux vous dire. -----
A , le vingt trois juillet mil neuf cent quatre vingt treize, à 17H15.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur
a signé au carnet de déclarations

EMISSION
470200000*

URGENCE (RPOZ) :R GDH:231630B JUL 93
FROM: BRIGEND

TO: CIGEND

TXT 664/93 DU 23 JUILLET 1993

REFERENCE : NON TO NNR 662/93 DU 22.7.93

L'ORIGINE DU PHENOMENE LUMINEUX A ETE TR
OUE : IL S'AGIT D'UN APPAREIL EMETTEUR
DE LUMIERES MIS EN PLACE PAR LA SOCIETE
SUR LE PARKING DU D
ANCING COMMUNE DE
EN DEMONSTRATION.

LE JOUR ET LES HEURES COINCIDENT PARFAIT
EMENT AVEC LES TEMOIGNAGES RECUEILLIS AI
NSI QUE LA FORME DE L'OBJET DECRIT.
LE RESPONSABLE DE LA SOCIETE A
ETE ENTENDU ET A NOUS A REMIS UNE DOCUME
NTATION. CE PROJECTEUR NOMME MINI-SUIVEU
R CELESTIAL DISPOSE DE TRENTE FAISCEAUX
DE PUISSANCE INTENSE PILOTANT A 360 DEGR
ES. IL BALAYE SUR 175 DEGRE. IL EST VISIB
LE A UNE DISTANCE DE 10 A 20 KM.

FIIBT

URGENCE (RPOZ) IR GDH:2220508 JUL 93

FROM: BRIGEND

TO: CIGEND

NR 682/93 DU 22.7.93 - PAGE 2/3-
UN NOMBRE DE CARRÉS ECLAIRÉS PEUT ÊTRE D'UNE VINGTAINÉ - SE DÉPLACÉ DANS LE CIEL PAR LUI MÊME ET DÉCRIT DES ALLERS ET RETOURS SUD - SUD-OUEST - TRÈS RAPIDEMENT - LE VIBRE COMME UN FEUILLE ET SEMBLE N'AVER AUCUNE ÉPAISSEUR - RESTE VISIBLE TRÈS LONGTEMPS ENVIRON DÈMI-HEURE - DES PHOTOGRAPHIES ONT ÉTÉ PRISES ET SONT EN COURS DE DÉVELOPPEMENT POUR UNE PARTIE, LES AUTRES D'UN APPAREIL POLAROID NE DONNENT AUCUNE INDICATION. SEULES DES REFLETS VIOLET APPARAISSENT SUR TOUTE LA PHOTO.
LE TÈMOIN PRINCIPAL A TARDÉ POUR RACONTER LES FAITS, LES AUTRES TÈMOINS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS PAR LA SUITE.

TÈMOIN PRINCIPAL : B A D
ASSURANT A - 2:50N ÉPOUSE B
DY

FIN PAGE 2-

EMISSION
470200000*

URGENCE (RPOZ) IR GDH:2220508 JUL 93

FROM: BRIGEND

TO: CIGEND

NR 682/93 DU 22 JUILLET 1993

OBJET : OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

REFERENCES : CN 32600 DEF/GEND/GE/DO/REN
DU 6.11.85 - CLASS.33 01

EE 18000 DEF/GEND/ENPS.GPS.

DU 6.4.1979 - CLASS.55 03

TXT = GENDARMERIE POUR SDGE/DO/RE

S

PRIMO : LE 21 JUILLET 93 DE 0H10 A 0H45

SECUNDO : 1-DU LIEU-DIT

SUR LE ET AU LI

U-DIT LE LAVOIR A

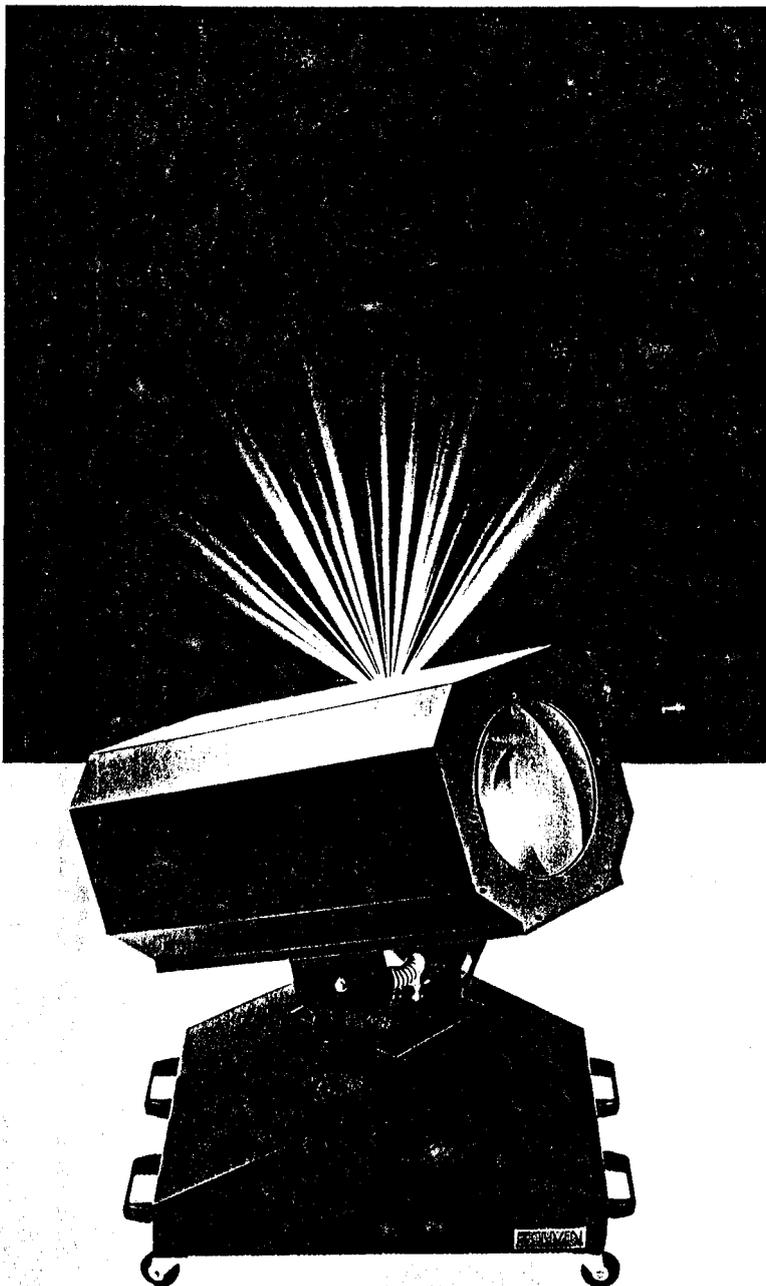
2-LIEU-DIT

TERTIO : VO D'UN OBJET VOLANT PAR LE TÈMOIN PRINCIPAL POURRAIT CORRESPONDRE A UN DISQUE D'ENVIRON 50 M DE DIAMÈTRE COMPOSÉ DE CARRÉS TYPE HUELLOT ECLAIRÉS JAUNE VERT FLUO OU BLANC ET CERCLES DE BLEU.

L'ENGIN SE DÉPLACÉ TOUT EN INCLINAISON

GRIVEN

SKY ROSE



Lo SKY ROSE è un effetto luce concepito per impiego esterno ed anche dove viene richiesta una notevole potenza luminosa tipo teatri, teatri di posa, televisioni ecc. I suoi potentissimi raggi, tutti a fuoco, originati da lampade a luce quasi solare (575, 1200, 2500 HMI) ruotano per 360° e oscillano fino a 175°. Alimentazione: 220/240 V 50 Hz. Lo SKY ROSE 2500 è rifasato

Il comando, sia manuale che analogico 0. / 10 V, permette impostazione di:

- velocità di rotazione fascio
- ampiezza scansione orizzontale
- velocità scans. orizzontale
- effetto strobo e black-out.

Il cono di proiezione 22° è visibile a distanze anche notevoli e dipende dal tipo di lampada impiegata.

Il posizionamento del mobile, d'acciaio zincato e verniciato, avviene mediante ruote e/o staffe di fissaggio (nel caso di uso in flight-case). Un orologio elettromeccanico può corredare gli SKY ROSE, nelle sue versioni più potenti, per eventuale impiego in locazione.
MISURE: L 470 x P 670 x H 740 mm

Cod. GR 027
per lamp. HMI 575
Peso: Kg. 42

Cod. GR 028
per lamp. HMI 1200
Peso: Kg. 45.5

Cod. GR 029
per lamp. HMI 2500
Peso: Kg. 62

SKY ROSE is a light projector conceived for outdoor use and also whenever a strong light output is requested as in theatres, film sets, television a.s.o.. Its extremely powerful beams, everyone perfectly focused come from a quasi-solar light source (575, 1200, 2500 HMI lamps) rotate for 360° and scan up to 175°. Main: 220/240 V 50 Hz. The 2500 version is rephased.

Control, both manual and analogic remote 0. / 10 V allows the choice of:

- speed of rotating beams
- width of horizontal scanning
- speed of horizontal scanning
- strobe effect and black-out.

The light cone of 22° is widely visible even at long distances, and depends on the lamp employed.

This projector, manufactured in zinc-plated steel, and weather proof enamel, can be positioned through castor wheels or with the use of steel connections (if used in flight-cases). A electro-mechanic clock can be added, in its stronger versions, for hire purposes.
SIZES: W 470 x D 670 x H 740 mm

Cod. GR 027
for HMI 575 lamp
Weight: Kg. 42

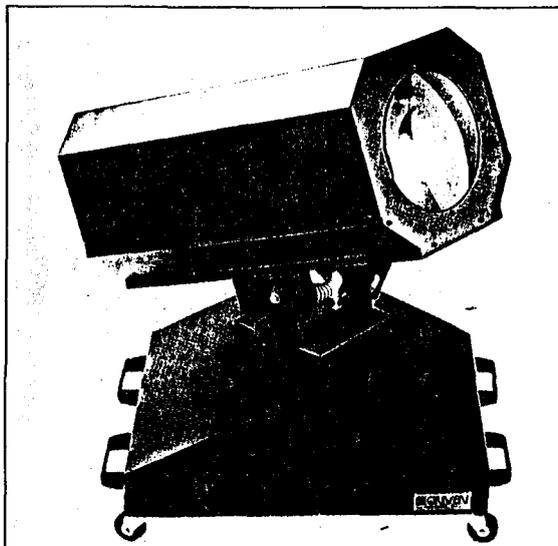
Cod. GR 028
for HMI 1200 lamp
Weight: Kg. 45,5

Cod. GR 029
for HMI 2500 lamp
Weight: Kg. 62

PRODUCT

PRODOTTO

The Sky Rose is light, mobile and completely weatherproof



Griven Sky Rose gives indoor effects for the outdoors

104

The development of "mini-skytracker" units, projectors that offer indoor effects with outdoor power, has been further advanced by one of the leading Italian lighting innovators, Griven of Castelgoffredo with their Sky Rose 1200.

The Sky Rose whilst being optimised for outdoor use is also suitable for theatre and TV applications where an extremely high light output is required. The 30 intensely powerful beams are each perfectly focussed and come from a Quasi-Solar HMI 1200 light source. The beams also rotate for 360° and scan up to 175°.

Control is either manual or analogue controlled, allowing the selection of rotating speed and the

rate and extension of the scanning movement. The strobe facility further extends the Sky Rose's range of applications. The projecting cone is 22°, which corresponds to a diameter of 400 metres at a distance of one kilometre.

The fixture, manufactured in zinc-protected steel and painted with weatherproof polyurethane paint, is easily positioned due to the provision of four grab handles and castors on the underside of the base.

A lower powered HMI 575 lamp Sky Rose is available for smaller and internal applications.

Contact Griven on: Italy (0)376 779483.

The Griven Sky Rose can project a 30 beam, 400m cone up to a one kilometre ceiling



FRANCAIS

Griven propose un "mini-skytracker" (mini-suiveur célestial) particulièrement sophistiqué désigné sous le nom de Sky Rose. Ce dispositif convient aux applications en extérieur, ou pour usage intérieur exigeant une haute puissance. Trente faisceaux de puissance intense pivotent sur 360° et balayent 175° créant un cône de projection de 22°. On obtient donc en réalité un faisceau de 400 m de diamètre à une portée de un kilomètre. Ce système est disponible avec une source lumineuse HMI 1200 (comme celle décrite) ou avec une lampe HMI 575. Cet appareil est également entièrement étanche aux intempéries et facile à manoeuvrer. Prière de contacter Griven au no. Italie (0) 376 77 94 83.

DEUTSCH

Griven bietet unter dem Namen "Sky Rose" einen besonders fortschrittlichen "Mini-Skytracker" an, der sich sowohl für den Einsatz im Freien als auch in leistungsstarken Inneninstallationen eignet. Dreißig leistungsstarke Strahlen vollführen eine Drehung von 360° und eine Scan-Bewegung von 175° und erzeugen dabei einen Projektionskegel von 22°. Hierdurch entsteht in einer Entfernung von einem Kilometer ein Strahl von 400 m Durchmesser. Das Gerät ist mit einer HMI-1200-Lampe (wie beschrieben) oder einer HMI-575-Lampe lieferbar, vollständig wettergeschützt und problemlos manövrierfähig. Kontakt: Griven, Italien, Tel. (0)376 779483.

ITALIANO

La Griven offre un "mini-skytracker" particolarmente avanzato, lo Sky Rose, che è un'unità per applicazioni ad alta potenza in esterni, o se richiesto anche al coperto. Sky Rose offre trenta potentissimi raggi che ruotano di 360° e ne analizzano 175°, creando così un cono di proiezione di 22°. In termini reali si ha un raggio dal diametro di 400m e della portata di un chilometro. L'unità è disponibile con una luce HMI 1200 (come descritto), oppure con una lampada HM 575, ed è completamente resistente agli agenti atmosferici e facile da spostare. Rivolgersi alla Griven al numero: Italia (0)376 779483

ESPAÑOL

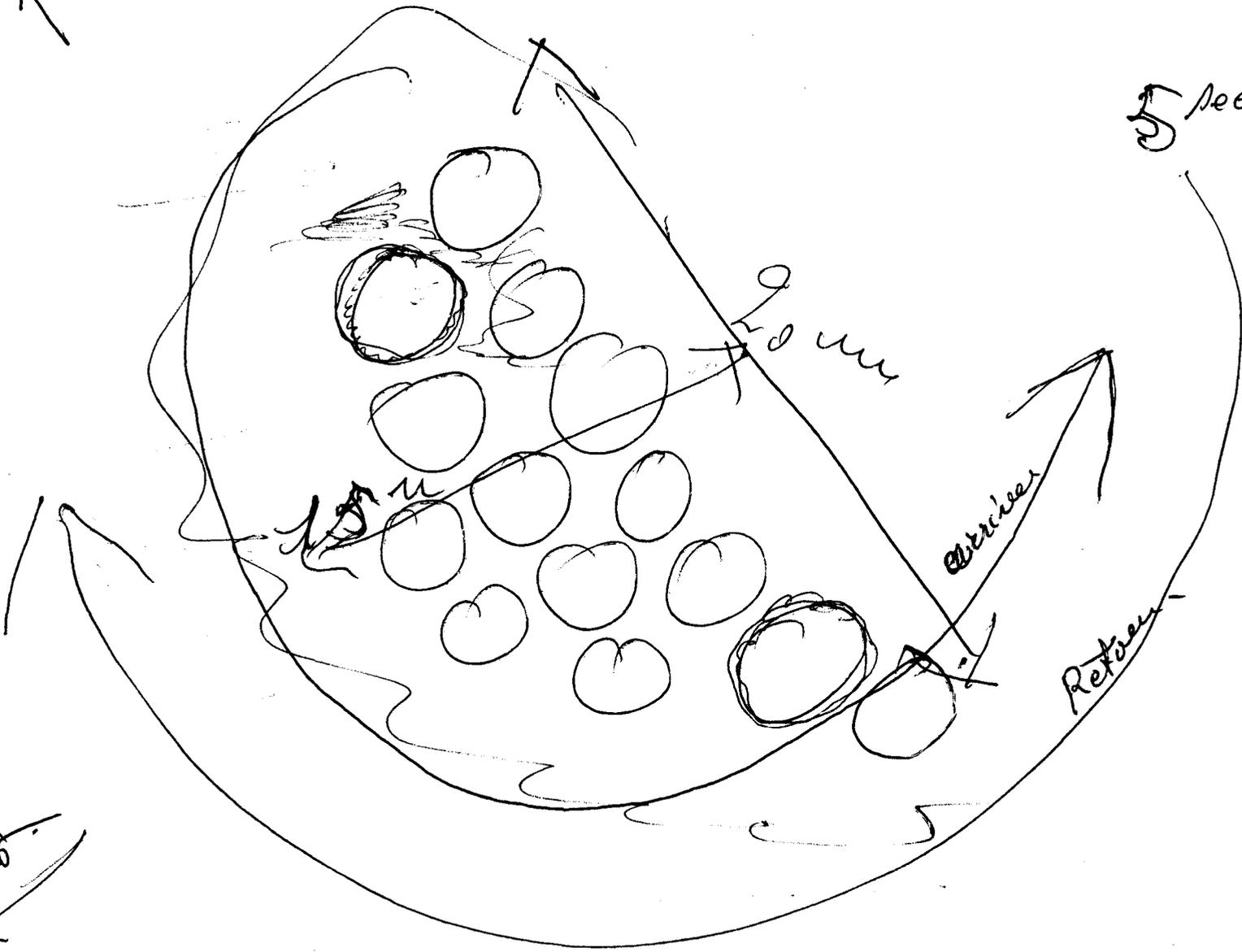
Griven ofrece un minirreflector llamado Sky Rose, para exteriores, pudiendo utilizarse también en interiores cuando se requieran aplicaciones de gran fuerza. Treinta rayos, intensamente fuertes, giran 360° y exploran 175°, creando un cono de proyección de 22°. Esto produce un rayo de 400m de diámetro, de un kilómetro de alcance. El Sky Rose viene con una luz HMI 1200 (según descrita), o con una lámpara HMI 575. Las piezas de instalación son también a prueba de intemperie y de fácil manejo. Llamen a Griven de Italia al número (0) 376 77 94 83.

North
↑

20 sec

Back
→ EST

5 sec



South
↓

↓
SUD